

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 4.5 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 21 · Les organisations d'utilité publique

Swiss GAAP RPC 21 (organisations d'utilité publique à but non lucratif) Associations et fondations d'utilité publique vivent de dons et rendent des comptes à leurs donateurs. La RPC 21 adapte les comptes à cette réalité : fonds affectés, coûts de collecte, rapport de performance.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- Elle s'ajoute aux RPC fondamentales (ou à toutes les RPC) pour les organisations d'utilité publique sans but lucratif.
- Comptes : bilan, compte d'exploitation, flux de trésorerie, **tableau de variation du capital**, annexe et **rapport de performance**.
- Les dons **affectés** par le donateur forment le **capital des fonds**, séparé du capital de l'organisation.
- Le compte d'exploitation distingue les charges des projets, de la collecte de fonds et de l'administration.

capital des fonds
les dons affectés

3 fonctions
projets, collecte, administration

+ rapport
de performance

+ tableau
de variation du capital

2 La base légale, article par article

- Champ : organisations qui fournissent, sans but lucratif, des prestations d'utilité publique (associations, fondations).
- Capital des fonds : dons et contributions affectés à un but précis, présentés à part ; leur attribution et leur utilisation apparaissent dans le compte d'exploitation.
- Capital de l'organisation : capital libre et capital lié par décision des organes.
- Charges présentées par fonction : projets ou prestations, collecte de fonds, administration.
- Tableau de variation du capital, rapport de performance (objectifs, prestations, organes) ; annexe avec notamment les rémunérations des organes et les prestations gratuites reçues.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Comptabilité	Associations et fondations soumises au CO (art. 957)	CO + RPC fondamentales + RPC 21
Dons affectés	Pas de notion de fonds affectés	Capital des fonds, à part
Présentation des charges	Par nature ou par fonction (art. 959b)	Projets, collecte, administration
Rapport de performance	Pas exigé	Exigé

4 La méthode, dans l'ordre

1. Séparer dons libres et dons affectés.
2. Suivre chaque fonds : attribution, utilisation, solde.
3. Présenter les charges par fonction.
4. Rédiger le rapport de performance.

> **« L'argent donné pour une cause reste à cette cause, et ça se voit dans les comptes. »**

6 Les pièges

Un don affecté non encore utilisé n'est pas un bénéfice libre : il reste dans le capital des fonds jusqu'à son emploi pour le but voulu par le donateur.

7 Le cas type du chapitre

Fondation Arc-en-ciel : dons libres et dons affectés. La fondation reçoit 200 000 de dons libres et 150 000 de dons affectés à la construction d'une école, dont 90 000 utilisés cette année. Charges de collecte 25 000, d'administration 40 000.

a. Présentez le compte d'exploitation, avec la variation des fonds.

b. Quel est le capital des fonds à la clôture (sans solde d'ouverture) ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Les dons affectés forment le capital des fonds.

2. Vrai ou faux ? La RPC 21 dispense du tableau des flux de trésorerie.
3. Vrai ou faux ? Le rapport de performance fait partie des exigences de la RPC 21.
4. Vrai ou faux ? Les charges de collecte de fonds se mélangent aux charges de projet.
5. Cas express : 150 000 de dons affectés reçus, 90 000 utilisés. Capital des fonds à la clôture ?
6. Résolvez le cas type de la section 7, « Fondation Arc-en-ciel : dons libres et dons affectés », questions a à b.
7. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Séparé du capital de l'organisation.

2. Faux : Il reste exigé.

3. Vrai : Objectifs, prestations, organes.

4. Faux : Elles sont présentées à part.

5. 60 000. Le solde reste affecté au but du donateur.

6.

Poste	Calcul	Francs
Dons reçus	200 000 + 150 000	350 000
Charges de projet (école)		−90 000
Charges de collecte		−25 000
Charges d'administration		−40 000
Résultat avant variation des fonds		195 000
Attribution au fonds affecté		−150 000
Utilisation du fonds affecté		+90 000
Résultat avant attribution au capital de l'organisation		**135 000**

2. 150 000 − 90 000 = **60 000** de capital des fonds, à présenter entre les capitaux étrangers et le capital de l'organisation.

7. 1) Séparer dons libres et dons affectés. ; 2) Suivre chaque fonds : attribution, utilisation, solde. ; 3) Présenter les charges par fonction. ; 4) Rédiger le rapport de performance. Base : Swiss GAAP RPC fondamentales et RPC 21 ; CO art. 957 et 959b.